



INTERGROS VOUS INFORME

Suivez-nous !   

OCTOBRE 2019

NOUVEAU ! Faites-vous conseiller par un expert pour sécuriser vos pratiques formation-RH

Envie de gagner en efficacité dans la gestion des RH ? D'être sûr que votre entreprise est bien en conformité avec la réglementation ? Intergros vous propose de réaliser un **Diagnostic 'flash' par téléphone**. En seulement 1/2 heure, faites le point sur vos pratiques avec un conseiller en formation. A l'issue du diagnostic, vous recevrez par mail un bilan personnalisé.

Et ensuite ? Si vous souhaitez être accompagné pour créer vos propres outils RH : fiches de fonction, grilles pour conduire les entretiens professionnels ou pour mettre en place de la formation interne, contactez-nous.

[ça m'intéresse !](#)

Recruter en alternance, bon pour ma performance !

Chaque année, plus de 10 000 contrats en alternance sont conclus dans le commerce de gros BtoB. Les raisons de ce succès : des jeunes rapidement opérationnels, des financements avantageux et une procédure d'enregistrement en ligne du contrat simple et rapide.

Important ! A partir du 1er janvier 2020, l'OPCO des services à forte intensité de main-d'oeuvre sera votre unique interlocuteur pour tous vos recrutements en alternance, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Découvrez les différences entre les deux contrats pour choisir le mieux adapté à votre besoin.



[En savoir +](#)

L'alternance dans le commerce de gros BtoB, c'est...

- Un bon moyen de recrutement pour 3 entreprises sur 4
- Un accélérateur de pré-embauche pour 1 entreprise sur 2
- 72% d'entreprises satisfaites du contenu de la formation



Entretien professionnel obligatoire : n'oubliez pas l'état des lieux à 6 ans

Le savez-vous ? Tous les 6 ans, l'entretien professionnel doit obligatoirement inclure un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel de chaque salarié dans l'entreprise. Ce 'bilan' vise à s'assurer que votre entreprise a bien rempli ses obligations de formation. Pour les salariés déjà présents en mars 2014, les 1ers entretiens 'bilan' doivent être organisés avant le 31 décembre 2020. Pour savoir comment le préparer, consultez notre vidéo [Fast-news](#) et découvrez les [outils à votre disposition](#).

#laRéforme&vous - Intergros évolue et continue de vous accompagner

La loi 'Avenir professionnel' du 5 septembre 2018 modifie largement les dispositifs et les règles de financement de la formation. Autre nouveauté : la transformation des OPCA - dont Intergros - en Opérateurs de compétences (OPCO).

Au 1er avril, Intergros a ainsi rejoint AKTO, l'OPCO des services à forte intensité de main-d'oeuvre... une évolution sans impact sur l'accompagnement et l'offre de services auxquels vous êtes habitué !



#laRéforme&vous - Vidéo en replay

Redécouvrez tous les changements apportés par la loi 'Avenir professionnel' en vidéo. Les points clés à retenir, le Compte Personnel de Formation (CPF), l'apprentissage, les contributions et l'entretien professionnel : en 5 épisodes et à peine 15 minutes, assurez-vous de connaître l'essentiel de la réforme.

Votre formation 2019 est-elle financée ?

N'oubliez pas de déposer votre demande de prise en charge avant le 31 décembre !

Rédaction des contenus : Cabinet Boumendil & Consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent AKTO ou un acteur partenaire d'AKTO dans le domaine de l'emploi et de la formation.